Nations Unies S/2012/666



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 août 2012

Original : français

Lettre datée du 23 août 2012, adressée par le Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

Conformément à la demande du Conseil de sécurité au paragraphe 21 de sa résolution 2036 (2012) concernant la mise en œuvre du mandat de la Mission de l’Union africaine en Somalie, j’ai l’honneur de vous transmettre le rapport ci-joint, que j’ai reçu de M. Jean Ping, Président de la Commission de l’Union africaine, le 3 août 2012 (voir annexe).

Je vous saurais gré de bien vouloir porter la présente lettre et son annexe à l’attention des membres du Conseil de sécurité.

Je vous prie d’agréer l’assurance de ma plus haute considération.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon

12-47251 (F) 290812 300812





Annexe

Lettre datée du 3 août 2012, adressée au Secrétaire général par le Président de la Commission de l'Union africaine

Conformément au paragraphe 21 de la résolution 2036 (2012) du Conseil de sécurité, par lequel l'Union africaine a été priée de tenir le Conseil régulièrement informé de la mise en œuvre du mandat de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), j'ai l'honneur de transmettre ci-joint le troisième rapport d'activité de la Commission de l'Union africaine relatif à l'AMISOM (voir pièce jointe).

Le rapport fait le point des principaux événements politiques ou intéressant la sécurité survenus pendant la période à l'examen. Il porte aussi sur le déploiement de l'AMISOM et sur les questions connexes de commandement et de contrôle, ainsi que sur le concours de la Mission et de l'Union africaine aux processus en cours en Somalie. Il se termine par des observations sur la voie à suivre.

Je vous serais très obligé de bien vouloir communiquer le rapport aux membres du Conseil de sécurité pour information et action éventuelle. Comme toujours, la Commission se tient prête à fournir tout renseignement supplémentaire qui pourra être nécessaire.

Je tiens, une fois encore, à réitérer la gratitude de l'Union africaine envers le Conseil de sécurité et vous-même pour le précieux appui apporté à l'AMISOM et pour l'attachement de l'Organisation des Nations Unies à la promotion d'une paix, d'une sécurité et d'une réconciliation durables en Somalie.

(*Signé*) Jean **Ping**

Pièce jointe

Troisième rapport du Président de la Commission chargée de suivre la mise en œuvre du mandat de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), conformément au paragraphe 21 de la résolution 2036 (2012) du Conseil de sécurité

[Original : anglais]

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 21 de la résolution 2036 (2012), par laquelle le Conseil de sécurité a prié l'Union africaine de le tenir régulièrement informé, par l'entremise du Secrétaire général, de la mise en œuvre du mandat de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et des progrès accomplis pour implanter l'AMISOM dans les quatre secteurs recensés dans le concept stratégique de la Mission en date du 5 janvier 2012; de porter l'effectif de l'AMISOM, composé de contingents et d'unités de police constituées, de 12 000 à un maximum de 17 731 agents en tenue; et de renforcer l'efficacité des Forces somaliennes de sécurité. Conformément à cette demande, j'ai déjà présenté deux rapports d'activité au Conseil de sécurité, le 20 mars (voir S/2012/176, pièce jointe) et le 1er juin 2012 (voir S/2012/468, pièce jointe) respectivement.

2. Le troisième rapport d'activité ici présenté fait le point des principaux événements politiques ou intéressant la sécurité survenus pendant la période à l'examen. Il porte aussi sur le déploiement de l'AMISOM et sur les questions connexes de commandement et de contrôle, ainsi que sur le concours de la Mission et de l'Union africaine aux processus en cours en Somalie. Il se termine par des observations sur la voie à suivre.

II. Principaux événements politiques

3. Mon rapport précédent a été soumis dans une conjoncture de grands progrès d'ordre politique. Le Conseil se souviendra à cet égard que, lors de la réunion des principaux signataires de la feuille de route politique, du 21 au 23 mai 2012 à Addis-Abeba, plusieurs étapes ont été convenues pour achever la transition plus rapidement : adoption, au 20 juillet, de la constitution provisoire somalienne par l'Assemblée nationale constituante; sélection, le 25 juillet, du nouveau Parlement somalien; élection, le 4 août, de son président et de ses adjoints; et élection, le 20 août, du président du pays. C'est pourquoi, à sa dix-neuvième session ordinaire, les 15 et 16 juillet à Addis-Abeba, l'Assemblée de l'Union africaine a exprimé sa satisfaction des progrès accomplis dans le processus de paix et de réconciliation en Somalie. Elle a exhorté les parties prenantes somaliennes à poursuivre et à intensifier leurs efforts afin de parachever la transition, comme prévu, le 20 août. D'autre part, elle a réitéré la volonté de l'Union africaine de sévir contre tous ceux dont les actions sapent le processus de paix et de réconciliation.

4. Pendant la période à l'examen, les parties prenantes somaliennes ont encore fait des progrès pour accomplir les tâches de transition restantes. Après des semaines de délibérations à Mogadiscio, les 135 anciens traditionnels venus de toute

la Somalie ont proposé au nom de leurs clans respectifs les 825 membres de l'Assemblée nationale constituante qui, le 25 juillet, s'est réunie à Mogadiscio pour débattre de la constitution provisoire. Le 1er août, elle a adopté la nouvelle Constitution qui succède à la Charte fédérale de transition, qui remontait à 2004. C'est là certes une grande étape vers l'instauration en août d'un nouvel ordre politique en Somalie. Les prochaines étapes comprendront la formation d'un nouveau parlement de 275 membres qui élira son président et ses vice-présidents le 6 août, et le président du pays le 20 août. Il est fort possible que les délais ne soient pas tous respectés en raison des retards pris dans la présentation, pour vérification au Comité technique de sélection, de la liste des futurs législateurs retenus.

5. Tout au long de la période, de concert avec le Représentant spécial du Secrétaire général et le facilitateur de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) chargé de la paix et de la réconciliation nationale en Somalie, mon Représentant spécial pour la Somalie, Boubacar Gaoussou Diarra, a activement dialogué avec les signataires de la feuille de route politique et autres parties prenantes somaliennes. De plus, et conformément à son mandat, l'AMISOM a pris des mesures pour faciliter la conférence des anciens en protégeant le lieu de réunion de l'Assemblée nationale constituante et elle a participé en observateur international au Comité technique de sélection.

III. Sécurité

6. Depuis deux mois, la sécurité dans le centre-sud du pays s'est encore généralement améliorée grâce aux opérations effectuées sur plusieurs fronts par les forces somaliennes et leurs alliés avec l'appui de l'AMISOM et des forces de défense éthiopiennes, qui ont sensiblement affaibli Al-Chabab. Celui-ci n'en est pas moins à même de frapper, comme on l'a vu avec la menace incessante des engins explosifs improvisés, des assassinats et des attaques-suicides; il reçoit toujours un appui, y compris des fonds et des munitions, des zones qu'il contrôle encore, ainsi que d'éléments de la diaspora et de réseaux étrangers.

7. Comme l'indique mon rapport d'activité précédent, en raison de la pression exercée par l'AMISOM et par ses alliés ainsi que par tactique pour économiser ses ressources afin de mener une longue campagne de terreur, Al-Chabab se retire actuellement des grandes villes et disparaît dans la clandestinité en se fondant dans les clans et en se repliant dans de nouvelles caches. Ces derniers mois, du fait de la pression exercée sur lui dans le centre-sud, Al-Chabab s'est efforcé d'établir de nouvelles bases dans les monts Golis au nord, dont les grottes, les zones forestières et l'accès à la côte font un lieu de repli idéal, ainsi que dans des parties de la région de Togdheer, dans le Somaliland. Cette situation m'inquiète d'autant plus que le nombre des éléments terroristes dans les monts Golis risque de s'accroître par infiltrations venues du centre-sud du pays et de la côte, accessible du Yémen. Il s'agit notamment de Somaliens qui, radicalisés au Yémen, se déguisent en rapatriés allant vers le Puntland.

8. Dans le secteur 1 (Bas et Moyen Chébéli), après la prise de la ville stratégique d'Afgoye et du corridor d'Afgoye, où se trouvent de nombreuses personnes déplacées, les forces somaliennes et celles de l'AMISOM ont saisi la piste d'envol d'Esaley et le port d'Elma'an, l'un et l'autre à plus de 37 kilomètres au nord-est de Mogadiscio. Le 26 juin, elles se sont emparées, au nord, de la ville stratégique de

Balaad. Les troupes du Gouvernement fédéral de transition et de l'AMISOM progressent vers Jowhar, Marka et Brava. Il importe de noter que le nombre d'embuscades contre les convois de l'AMISOM a augmenté dans ce secteur, notamment sur la route d'Afgoye, en raison de l'étirement des lignes de communication. De plus, on soupçonne fortement Al-Chabab de se préparer à accroître ses attaques sur les routes où passent les approvisionnements de l'AMISOM.

9. Dans le secteur 2 (Bas et Moyen Djouba), l'AMISOM et les forces alliées somaliennes contrôlent presque tout le Bas Djouba avec Afmadow, Badhaade, Burgabo, Dobley, Hayoo, Kolbio, Kuday, Qoqani, Ras Kamboni et Tabta. Depuis la prise d'Afmadow, le Gouvernement fédéral de transition et l'AMISOM consolident leur contrôle sur les zones libérées où des éléments d'Al-Chabab continuent leurs attaques sporadiques. Les villes suivantes sont encore aux mains d'Al-Chabab : Bibi, Bu'aale, Jamaa, Jilib et Kismayo. Lors de la rédaction du rapport, des préparatifs étaient en cours pour étendre les opérations militaires à ces zones.

10. Dans le secteur 3 (Gedo, Bay et Bakool), les forces somaliennes et éthiopiennes ont sensiblement progressé. Comme l'indique mon rapport précédent, Gedo, Bay et Bakool ont été presque entièrement libérés, à l'exception du district de Dinsor à Bay et du district de Tayeeglow et de parties de Wajid dans la région de Bakool. Récemment, dans les villes libérées, Al-Chabab a essayé d'implanter des cellules qui commettraient des assassinats ainsi que des attentats à l'engin explosif improvisé ou à la grenade.

11. Dans le secteur 4 (Galgadud et Hiraan), la situation reste délicate à Beledweyne en raison des tensions qui couvent depuis longtemps entre les sous-clans de Hawiye, des clans de Hawadle et de Galjel. Al-Chabab a été chassé de la ville, mais certains de ses éléments restent concentrés près de Bulo-Burte et exploitent les querelles entre les divers clans.

12. Malgré les progrès accomplis sur le terrain, de graves questions disciplinaires se posent dans les forces somaliennes. Vols et fusillades entre leurs soldats deviennent plus fréquents; l'AMISOM coopère avec elles pour améliorer la discipline dans leurs rangs. De plus, il y aurait 3 000 anciens combattants désengagés (combattants démobilisés qui renoncent à l'opposition violente au Gouvernement et cherchent à rentrer dans la vie civile) pour lesquels il n'existe pas de ressources. Certains des chefs moyens d'Al-Chabab qui se sont rendus sont, croit-on, en grand danger de représailles. L'AMISOM continue ses consultations avec les parties prenantes compétentes pour trouver par consensus le moyen de résoudre ce problème.

IV. Déploiement de l'AMISOM

13. La période à l'examen a été caractérisée par de grands progrès dans le déploiement de l'AMISOM et son implantation dans d'autres secteurs qu'à Mogadiscio. Lors de la rédaction du rapport, ses effectifs en tenue étaient de 17 194 personnes, y compris 91 policiers et l'unité de police constituée ougandaise récemment déployée.

14. Le redéploiement de Mogadiscio à Baidoa de 1 000 soldats burundais a commencé le 23 juillet et devrait être terminé le 6 août. Ils rejoindront les

120 militaires ougandais et burundais déployés depuis avril 2012 dans le secteur 3 comme élément précurseur. Ces opérations posent d'ailleurs des problèmes logistiques mais des efforts louables sont entrepris par l'AMISOM et le Bureau d'appui de l'ONU pour l'AMISOM (UNSOA) pour veiller à mettre en place le gros matériel et le dispositif de soutien initial et pour maintenir l'apport du dispositif d'appui élargi, si la sécurité le permet. De plus, des mesures sont prises pour redéployer de Mogadiscio au secteur 3 1 500 soldats ougandais.

15. Je suis heureux de constater que l'UNSOA a terminé le prépositionnement du matériel essentiel pour le secteur 3, acheminé par la route depuis le Kenya et l'Éthiopie. Le troisième convoi transportant du matériel lourd, des rations, des tentes et des fournitures est arrivé à la ville frontière éthiopienne de Dollow à la mi-juin, et à Baidoa le 9 juillet. De plus, l'UNSOA a obtenu des avions-cargos commerciaux supplémentaires pour accroître ses moyens aériens de livrer des fournitures à Baidoa et à Beledweyne. Ces avions ont déjà livré du matériel de contrôle de la circulation aérienne et de purification de l'eau, des tentes, du combustible et d'autres articles essentiels pour l'équipe préparatoire de Baidoa où l'UNSOA a installé des locaux pour un état-major de secteur, un hôpital de niveau I et un système de communications. De plus, il prend les mesures nécessaires à la fourniture de matériel médical, de médicaments et de consommables afin que les installations médicales prévues puissent fonctionner dès que possible. Entre-temps, les dispositifs d'appui logistique pour les secteurs 3 et 4 sont entérinés par une lettre d'attribution entre l'ONU et le Gouvernement éthiopien, qui est censé apporter son concours à la sécurité, au génie et aux transports dans les deux secteurs.

16. Le 2 juin, la Commission et le Gouvernement kényan ont signé le mémorandum d'accord régissant la contribution du Kenya en personnel militaire à l'AMISOM (4 660 hommes) et précisant que sa date d'entrée en vigueur serait le 22 février 2012, date d'adoption de la résolution 2036 (2012) par le Conseil de sécurité, aux fins du remboursement pour le personnel et le matériel appartenant au contingent. Le 6 juillet à Nairobi, mon Représentant spécial pour la Somalie a présidé une cérémonie d'échange de casquettes au quartier général des forces de défense kényanes afin d'accueillir symboliquement le contingent dans l'AMISOM. Auparavant (fin juin), ces forces avaient procédé à une rotation de troupes. Du 28 juin au 14 juillet, selon les procédures de l'AMISOM, l'Union africaine et l'UNSOA ont effectué un exercice de vérification des troupes arrivantes et saisi électroniquement les données personnelles de chaque soldat de la paix. Une deuxième phase est prévue pour vérifier le nombre de ceux qui quitteront la zone de la Mission une fois la relève terminée.

17. Le 13 juillet, à Addis-Abeba, la Commission et le Gouvernement djiboutien ont signé le mémorandum d'accord régissant la contribution djiboutienne à l'AMISOM (1 000 hommes). Le Conseil de sécurité sait déjà qu'un élément précurseur de la taille d'une section (35 hommes) a été déployé à Beledweyne le 31 mai. Le déploiement du gros du contingent au secteur 4 (Beledweyne), qui aurait dû être terminé à la mi-juin, le sera bientôt.

18. En consultation avec les pays fournisseurs de contingents, l'Union africaine et l'UNSOA ont élaboré des lettres d'attribution concernant le déploiement des moyens aériens : l'une d'elles a été signée avec le Gouvernement ougandais le 2 août et une autre doit l'être avec le Gouvernement kényan. En attendant la signature d'une lettre d'attribution avec le Gouvernement ougandais, une lettre

d'intention a été rédigée concernant le déploiement de 3 hélicoptères d'attaque et de 2 hélicoptères de manœuvre. Le processus de leur déploiement est amorcé; l'élément précurseur du personnel aérien est arrivée à Mogadiscio le 2 août. Le déploiement de ces moyens d'opération devrait être terminé dès la mi-août, y compris la construction d'un héliport et d'autres installations nécessaires; il est primordial pour l'appui, tant opérationnel que logistique, et notamment pour l'évacuation médicale. Je me félicite de la décision du Conseil de sécurité, faisant suite aux lettres que j'ai envoyées au Secrétaire général le 25 juin et le 6 juillet, d'autoriser la souplesse dans la configuration des hélicoptères d'attaque et de manœuvre à l'appui des opérations de l'AMISOM.

19. S'agissant de la composante police de l'AMISOM, 91 policiers ont été déployés à Mogadiscio; ils devraient être 180 à la fin septembre, leur effectif complet (260), prévu dans le concept stratégique, devant être atteint en novembre. Un total de 813 policiers évalués et choisis dans les cinq pays de l'AMISOM fournisseurs de personnel de police (Ghana, Kenya, Nigéria, Ouganda et Sierra Leone) ont été retenus pour déploiement futur en Somalie). Le plan d'affectation de la police dans les secteurs 2, 3 et 4 a été élaboré et une mission d'évaluation technique a déjà été faite dans le secteur 2, à Baidoa. Pendant la période à l'examen, la composante police de l'AMISOM a entrepris plusieurs tâches : réfection d'immeubles de la police somalienne; aide à celle-ci pour créer dans son siège un centre de coordination des opérations conjointes qui permettra à l'AMISOM et à la police somalienne de coordonner 24 heures sur 24 leurs patrouilles mixtes à Mogadiscio; mise en place d'une antenne à l'aéroport international d'Aden Abdulle; et diverses activités de formation, en particulier l'organisation en juin d'un atelier sur la violence sexiste, après quoi un groupe de la problématique hommes-femmes a été créé dans la police somalienne.

20. Le concept stratégique prévoit le déploiement de deux unités de police constituées. À cet égard, et après des exercices de vérification, la Commission a signé le 29 juin un mémorandum d'accord avec l'Ouganda. Le personnel et le matériel de l'unité de police constituée ougandaise ont été intégralement déployés à Mogadiscio le 2 août. C'est là le tout premier déploiement d'une unité de police constituée dans une opération de soutien à la paix menée par l'Union africaine. Le projet de mémorandum d'accord avec le Nigéria a été mis au point et il devrait être signé sous peu, le déploiement à Mogadiscio étant prévu pour la première semaine de septembre. Des offres d'unités de police constituées ont aussi été reçues des Gouvernements burundais et djiboutien. Le déploiement de ces unités devrait accroître la visibilité de la police et ses contacts avec la population du pays, étoffer l'ordre public et la sécurité et rassurer les communautés par de robustes patrouilles mixtes à Mogadiscio comprenant ces unités et des policiers, y compris somaliens. Ces unités aideront à renforcer les activités d'édification des capacités institutionnelles dont s'occupe la composante police de l'AMISOM pour assister la police somalienne, ainsi que l'expansion de ses opérations dans d'autres secteurs libérés.

21. Enfin, s'agissant de l'établissement des gardes de sécurité, le commandant de la force de l'AMISOM s'emploie à mettre en place des dispositifs provisoires. Plus précisément, il s'agit de créer un groupe chargé de services de garde en attendant la constitution et le déploiement complet, avec le matériel voulu, d'un groupe spécialisé faisant partie des effectifs autorisés de l'AMISOM et relevant du commandant de la force.

V. Commandement et contrôle

22. Comme indiqué précédemment, le concept stratégique prévoit la mise en place d'une architecture de commandement et de contrôle aux niveaux stratégique et opérationnel. Au niveau stratégique, la Commission est appuyée par deux structures consultatives, à savoir : a) le Comité de coordination des opérations militaires, composé des chefs d'état-major des pays qui fournissent des contingents et d'autres pays intéressés, qui a tenu sa première réunion à Addis-Abeba le 9 mars; et b) le Mécanisme conjoint de coordination, composé des ministres de la défense des pays qui fournissent des contingents et d'autres pays intéressés, et qui s'est réuni pour la première fois à Addis-Abeba le 12 avril. Le Comité de coordination des opérations militaires s'est depuis réuni cinq fois. Le projet relatif aux opérations futures a été examiné lors des quatrième et cinquième réunions, qui se sont tenues à Addis-Abeba les 23 juillet et 2 août.

23. Suite à l'approbation de la structure de commandement et de contrôle des opérations élargies de l'AMISOM et à l'attribution de postes au quartier général de la force répartis entre les pays qui fournissent des contingents et les autres membres de l'Union africaine, 52 des 85 officiers d'état-major, le commandant de la force, le commandant adjoint de la force (projets et opérations) et le chef d'état-major ont déjà pris leurs fonctions au quartier général de la force. Un autre groupe de 18 officiers d'état-major a récemment été sélectionné et sera déployé sous peu. Tous les commandants de secteur ont été déployés, à l'exception du commandant du secteur 4, qui sera en poste une fois achevé le déploiement du contingent djiboutien.

24. L'AMISOM et l'UNSOA ont par ailleurs mis en place un mécanisme de coordination pour faciliter encore la fourniture de l'appui élargi à l'AMISOM. À cette fin, une équipe spéciale mixte composée d'officiers de l'AMISOM et de l'UNSOA se réunit chaque semaine pour faire le point sur les questions urgentes, tandis qu'une réunion de haut niveau coprésidée par mon Représentant spécial et le Directeur de l'UNSOA se tient chaque mois. Des vidéoconférences entre Addis-Abeba, Mogadiscio et Nairobi viennent régulièrement compléter ces réunions.

VI. Protection des civils

25. Les efforts se poursuivent pour intégrer la protection des civils dans les opérations de l'AMISOM et pour resserrer la coordination avec les autorités somaliennes et les autres intervenants civils associés à la protection des civils dans le sud de la Somalie. Du 20 au 23 juin, la Commission a accueilli un atelier sur l'intégration de la protection des civils dans les opérations de l'AMISOM qui a permis d'évaluer les progrès réalisés jusqu'à présent, sur la base des risques existants en matière de protection et de ceux qui se font jour. Cela a également été l'occasion de déterminer comment la Mission pouvait le mieux coordonner son action avec celle des autres acteurs, en vue d'atténuer la menace qui pèse sur la population civile.

26. La Commission a également continué d'étudier la mise en place d'une cellule de suivi, d'analyse et d'intervention concernant les victimes civiles, comme prévu par la résolution 2036 (2012) du Conseil de sécurité. Des discussions sont engagées à cette fin avec toutes les parties prenantes clefs, en faisant fond sur les résultats de la mission de cadrage qu'une équipe de l'organisation non gouvernementale

Campaign for Innocent Victims in Conflict a menée à Mogadiscio du 17 au 21 avril. On se souviendra que des recommandations avaient été formulées à l'issue de cette mission, qui tendaient à la mise en place d'un cadre préliminaire pour la cellule de suivi, d'analyse et d'intervention concernant les victimes civiles. L'équipe en question prévoit d'effectuer une autre mission à Mogadiscio en septembre 2012.

VII. Appui au secteur de la sécurité en Somalie

27. On se souviendra que la Commission a organisé une série d'ateliers sur l'autonomisation du secteur de la sécurité en Somalie, qui a conduit à l'élaboration d'un concept d'opérations aux fins de la mise en place du mécanisme, de manière à faciliter l'intégration effective des forces alliées et des forces régionales dans les Forces nationales de sécurité somaliennes ainsi que la création d'une architecture de commandement et de contrôle unifiée. Le document ayant été approuvé par les autorités somaliennes, il va maintenant être présenté au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, avant d'être transmis au Conseil de sécurité. Je compte que la communauté internationale y apportera le soutien demandé, car il s'agit là d'un élément crucial pour la paix et la stabilité en Somalie.

28. Il est urgent d'obtenir l'appui de la communauté internationale du fait que les forces somaliennes ne disposent d'aucun appui logistique spécialisé et comptent plutôt essentiellement sur l'assistance que leur prêtent les forces kényanes et éthiopiennes. Les forces somaliennes n'ont pas la capacité d'approvisionner les unités qu'elles déploient, dont les besoins se font cruellement sentir en matière de transport, de réparations et d'entretien, d'approvisionnement en vivres et en eau, d'armes légères et en munitions, de logement sur le terrain, de communication et de paie (indemnités). Les autorités somaliennes demandent instamment une aide de 127 180 550 dollars (matériel de combat, rations, indemnités et moyens logistiques) afin de couvrir leurs besoins immédiats pendant une période de 12 mois.

VIII. Autres aspects de l'aide fournie à la Somalie par l'Union africaine

29. Le Conseil de sécurité sait que la situation humanitaire en Somalie demeure préoccupante. Au moins 2,51 millions de personnes ont besoin d'urgence d'une aide et 1,29 million d'autres risquent de se trouver à nouveau plongées dans la crise. La situation dans les zones récemment libérées exige la participation de tous les intervenants humanitaires. J'exhorte la communauté internationale à intensifier son action pour relever les défis présents. L'AMISOM a pour sa part entrepris, dans la limite des ressources dont elle dispose, d'exécuter des projets à effet rapide, comme le forage de puits, les soins aux blessés et les activités de déminage, dans les zones récemment libérées.

30. Les moyens d'existence des Somaliens reposent sur l'élevage, qui est aussi une source de revenus pour les administrations locale et centrale. Ce secteur génère 40 % du PIB et 80 % des recettes en devises du pays, mais les avantages socioéconomiques potentiels s'en trouvent limités par les nombreuses difficultés qui le touchent : insécurité, maladies du bétail et sécheresse, incapacité de se conformer aux normes internationales qui permettraient de garantir la sûreté des exportations de bétail et de produits de l'élevage, insuffisance des ressources humaines et des

moyens infrastructurels, notamment. L'utilisation de méthodes rationnelles d'élevage et de commerce du bétail est un élément déterminant pour la reprise économique et le retour à la paix et à la stabilité en Somalie. Par conséquent, depuis 2008, l'Union africaine, par l'intermédiaire du Bureau interafricain pour les ressources animales (BIRA) basé à Nairobi, qui agit en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et des organisations non gouvernementales internationales, a mené un certain nombre d'interventions en faveur du secteur de l'élevage en Somalie, avec l'appui financier de l'Union européenne.

31. Dans le cadre du projet d'intervention d'urgence dans le secteur de l'élevage afin d'atténuer la crise alimentaire en Somalie, le BIRA a sensiblement contribué à l'amélioration des infrastructures de commercialisation en même temps que de la principale chaîne de commercialisation pour l'exportation. Il a été construit au total 134 structures équipées de 53 rampes de chargement et de déchargement, 45 zones de marché, 17 couloirs de vaccination, 3 cabinets vétérinaires et 16 abreuvoirs. Ce projet a également favorisé un meilleur contrôle des maladies, grâce à la vaccination de 4,8 millions de moutons et de chèvres contre trois grandes maladies et au traitement de 1,8 million d'animaux contre des maladies communes qui nuisent au commerce du bétail destiné à l'exportation.

32. Pour favoriser la conformité aux normes internationales en matière d'exportation de bétail, le BIRA a mis en œuvre le projet somalien de certification du bétail, grâce auquel 156 techniciens ont reçu une formation spécialisée pour assurer la qualité du commerce de bétail destiné à l'exportation. Un financement a également été fourni pour les activités ordinaires de certification de la santé du bétail et pour la reconstruction des bureaux qui délivrent les certificats de santé à Garowe, Las Geel et Mogadiscio. Il a en outre été mis au point un système d'établissement de certificats de santé pour les animaux qui associe les inspections et la certification commerciales et sanitaires, que les partenaires commerciaux ont approuvé. Plus généralement, le BIRA a aussi facilité l'établissement de liens plus étroits entre les acteurs de la chaîne de valeur des pays exportateurs de bétail de la Corne de l'Afrique (y compris la Somalie) et ceux des pays importateurs de bétail de la région du Golfe. Enfin, le BIRA encourage la participation de la Somalie aux travaux de l'Organisation mondiale de la santé animale relatifs à la définition de normes en matière de santé animale.

IX. Observations

33. La période considérée a été marquée par des progrès sensibles dans tous les domaines. La convocation de la réunion des anciens et de l'Assemblée nationale constituante, et l'adoption de la Constitution provisoire en particulier, sont autant d'avancées importantes vers la réalisation des objectifs liés à la transition. La situation générale en matière de sécurité continue d'aller en s'améliorant, à mesure que l'AMISOM et le Gouvernement fédéral de transition étendent peu à peu leur contrôle aux zones situées à l'extérieur de Mogadiscio. Des progrès notables ont également été faits quant aux principaux objectifs opérationnels concernant le déploiement de l'AMISOM et sa présence dans les différents secteurs. Enfin, bien qu'il reste à établir officiellement une force chargée de la garde, des dispositions transitoires ont été prises pour assurer une garde, dans la limite des ressources et des moyens disponibles. Un certain nombre de difficultés subsistent toutefois au niveau

politique, en termes de sécurité, quant aux opérations et s'agissant de la consolidation de la paix.

34. Je présente ce rapport alors qu'il reste moins de trois semaines avant la conclusion de la période de transition. Les semaines qui viennent sont une occasion sans précédent pour la Somalie. Le peuple somalien doit saisir cette chance unique qui lui est donnée de faire aboutir sept ans de transition. Il doit faire fonds sur les avancées dans le domaine de la sécurité attribuables aux Forces somaliennes de sécurité, à leurs alliés et à l'AMISOM, pour mieux ancrer la sécurité, la paix, la réconciliation et la prospérité. Le processus doit rester transparent et crédible. J'exhorte donc tous les Somaliens, en particulier les dirigeants politiques, les chefs traditionnels et religieux et la société civile, à faire montre de la maturité, de la détermination et de l'esprit de réconciliation voulus pour relever les défis en présence desquels nous nous trouvons.

35. Alors qu'un nouvel ordre politique va s'instaurer, porteur d'attentes accrues, je voudrais rappeler combien il est urgent et crucial de stabiliser les zones libérées par les Forces somaliennes de sécurité et l'AMISOM. L'action menée pour cela devrait inclure la mise en place de structures locales de gouvernance sans exclusive, la promotion de la réconciliation et la prestation des services essentiels. Les autorités somaliennes ont un rôle majeur à jouer à cet égard mais leurs efforts n'aboutiront qu'avec le plein appui de la communauté internationale.

36. L'Union africaine continuera de soutenir l'action menée par les Somaliens. Au cours des semaines à venir, elle prêtera une attention particulière à la réalisation des derniers objectifs opérationnels de l'AMISOM, surtout pour ce qui est de doter le quartier général de la force d'un effectif complet et de le rendre opérationnel, de porter son effectif au niveau autorisé et de consolider sa présence dans les divers secteurs situés à l'extérieur de Mogadiscio, en vue de contribuer à l'élargissement de l'autorité de l'État. La Mission continuera en outre de s'employer à accroître la sécurité dans les zones libérées.

37. Comme on l'a souligné à maintes reprises, une sécurité durable en Somalie suppose que les institutions nationales concernées soient dotées des moyens nécessaires. Je note en m'en réjouissant que le concept d'opérations pour l'autonomisation du secteur de la sécurité en Somalie a été mené à bien. Il incombe maintenant à la communauté internationale de fournir l'appui nécessaire afin que les Somaliens soient moins dépendants de l'extérieur pour assurer la sécurité dans leur pays.

38. Je voudrais à nouveau exprimer la gratitude de l'Union africaine à l'Organisation des Nations Unies et aux autres partenaires bilatéraux et multilatéraux pour leur soutien permanent, soutien qui demeurera déterminant dans la période à venir, et plus encore alors que la Mission élargit ses opérations. Les avancées réalisées en Somalie ont pu l'être grâce à la combinaison judicieuse des efforts de l'Union africaine et de l'ONU et à leurs avantages comparatifs respectifs, et avec l'appui précieux d'autres partenaires. La convergence de vues et d'action continue entre tous les membres de la communauté internationale est cruciale pour consolider les acquis et continuer à aller de l'avant.